

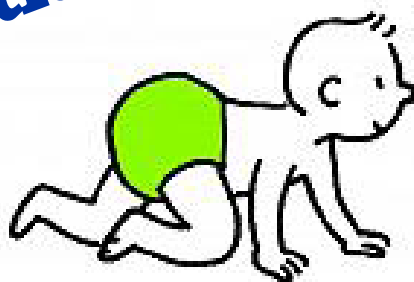
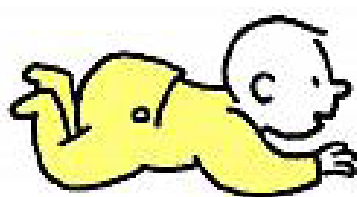


GRANDIR À CASTELGINEST

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026



De la petite enfance... à l'adolescence



Centre Petite
Enfance
Municipal

Conseil
Municipal
Jeunes

Services municipaux
animations inscriptions
restaurations

École municipale
de musique
Claude Nougaro

Le collège

Les 4
écoles

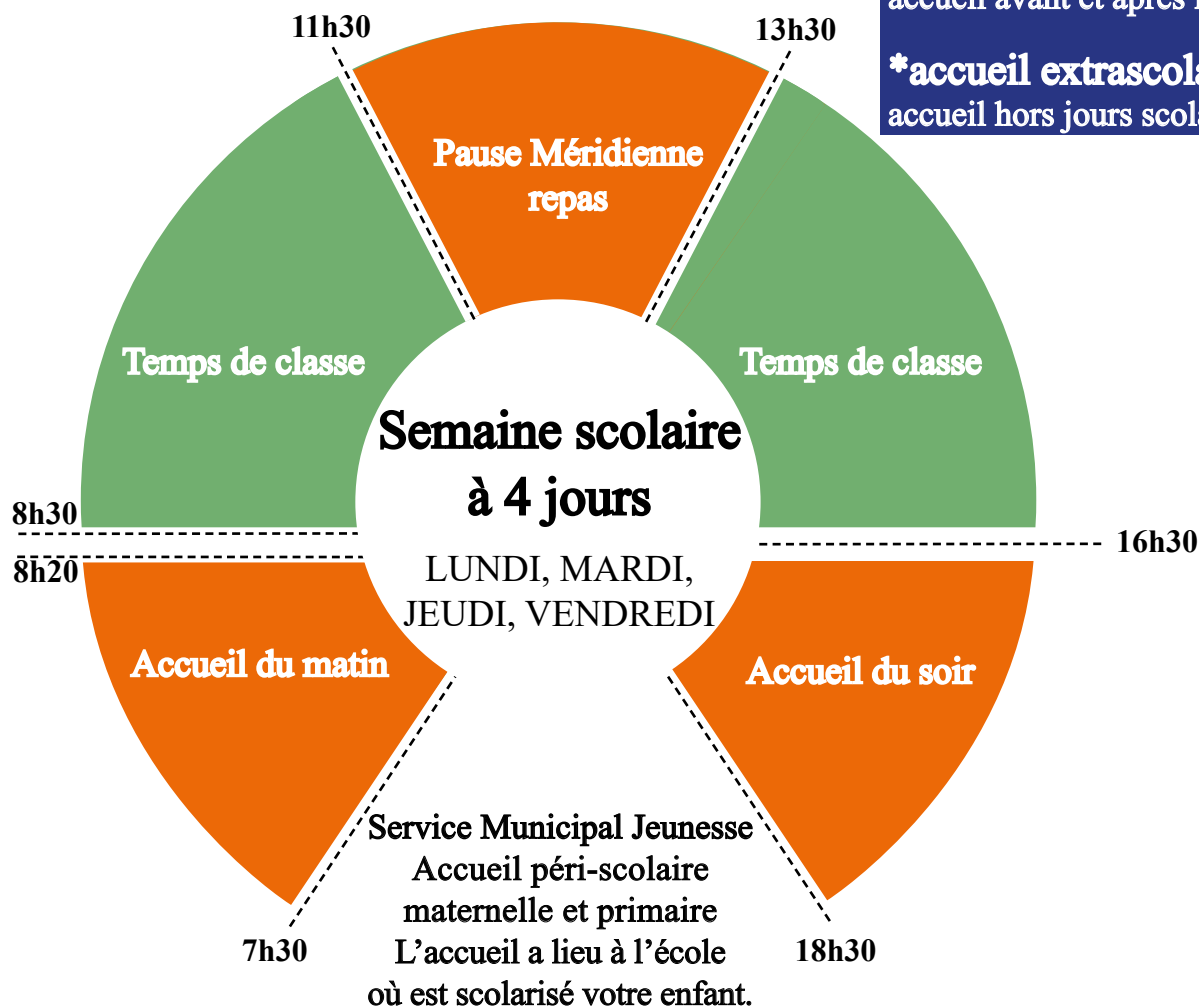
Suivez-nous sur



Mairie de **CASTELGINEST**

Le bien vivre !

LA JOURNÉE TYPE DE L'ÉCOLIER



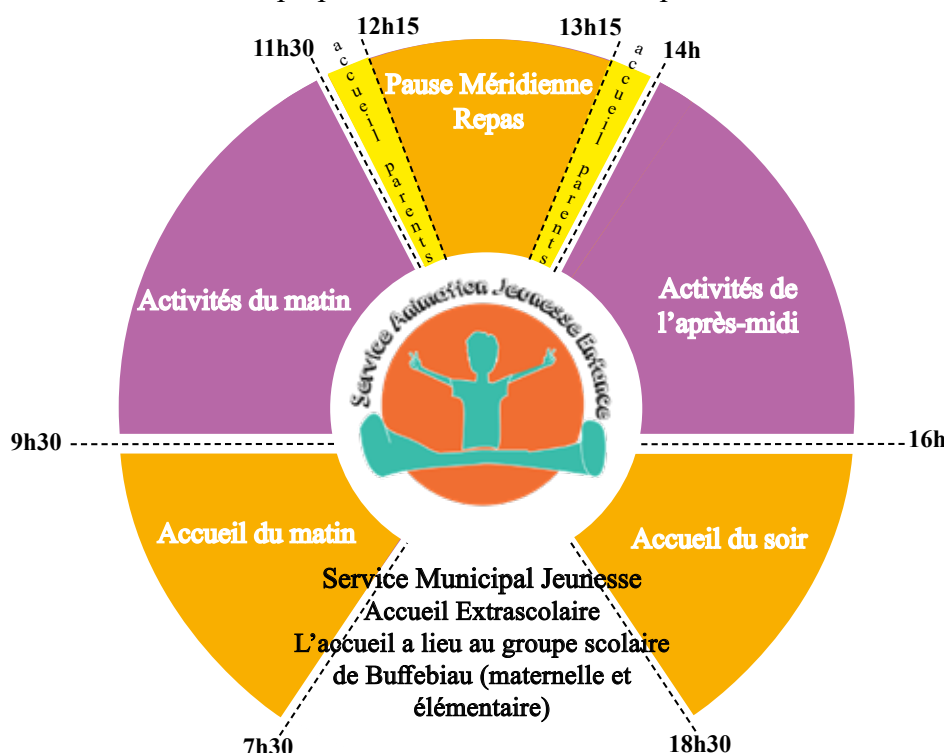
***accueil périscolaire**
accueil avant et après l'école

***accueil extrascolaire**
accueil hors jours scolaires

PLAN MERCREDI

Depuis la rentrée 2018, le temps du mercredi (avec ou sans école) est un temps périscolaire (décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 qui modifie des définitions et des règles applicables aux centres de loisirs).

Dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEDT), les signataires peuvent faire le choix de solliciter le Label Plan mercredi. Ce label « Plan mercredi » crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Pour les collectivités, ce label permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, il permet de garantir la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.



Chaque année, l'inscription des enfants aux accueils péri et extrascolaires ainsi qu'à la restauration municipale doit être renouvelée.

_ SOMMAIRE _

p.4 & 5 Centre Petite Enfance :
Guichet unique, crèche collective,
multi accueil et RPE

p.6 & 7 Les 4 écoles

p.8 Inscriptions scolaires

p.9 Inscriptions aux services
municipaux

p.10 & 11 Service municipal de
restauration

p.12 & 13 Service municipal
enfance

p.14 Séjours estivaux

p.15 Service municipal ados

p.16 & 17 Collège, loisirs et
transports

p.18 Conseil Municipal Jeunes

p.19 École municipale de musique

p.20 Vacances scolaires

👉 LE GUICHET UNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Petite Enfance, la commune de CASTELGINEST harmonise l'accessibilité à ses équipements Petite Enfance, au travers d'un guichet unique qui reçoit toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil qu'il soit collectif (crèche collective et multi-accueil) ou individuel (assistants maternels, MAM, et gardes d'enfants à domicile).

Ce guichet unique centralise les informations et les données et facilite, en outre la recherche pour les parents.

👉 RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.)

Accueil des assistants maternels, des parents et des enfants

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'écoute, d'information et d'aide pour les assistants maternels, les enfants accueillis ainsi que leurs familles.

La structure aide les parents dans leurs démarches administratives, les informe sur leurs droits et obligations en qualité d'employeurs et sur les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le relais propose également pour les assistants maternels des informations sur les démarches en vue de l'obtention de l'agrément, sur le statut de leur profession ainsi que des formations adaptées au milieu professionnel (la langue des signes des bébés, prévention des risques liés à l'activité physique option petite enfance, sauveteur secourisme du travail, comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant, analyse de pratiques...)



👉 LA CRÈCHE COLLECTIVE

Accueil des enfants

Les enfants sont accueillis dans trois groupes différents en fonction de leur âge. Ils sont encadrés par des professionnels diplômés de la petite enfance (CAP Petite enfance, Auxiliaire de puériculture, Educatrice de Jeunes enfants,...).

Chaque enfant est accueilli en tenant compte de son vécu et de ses pairs au sein du groupe.

Chaque enfant est accueilli sur la base d'horaires et de jours de fréquentation définis contractuellement.



Nombre de places : 35

La crèche possède un **agrément de 35 places**, de l'âge de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle.

Inscription

L'accueil en crèche se fait suite à une préinscription. Cette dernière est validée lors d'une commission ayant lieu au printemps.

👉 LE MULTI-ACCUEIL

Accueil des enfants

La structure permet aux enfants d'être accueillis dans un nouvel environnement, de pouvoir bénéficier de temps d'éveil et d'activités. Deux types d'accueils sont proposés: l'accueil régulier soumis à la commission d'attribution des places et l'accueil occasionnel en procédant à une inscription auprès de la responsable et sous réservation. Les enfants sont accompagnés par des professionnels de la petite enfance (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture et CAP Petite enfance).

Nombre de places : 14

Cette structure a un **agrément de 14 places** pour des enfants ayant l'acquisition de la marche et jusqu'à leur rentrée à l'école.

Inscription

Elle se fait sur RDV auprès de la responsable au 05.61.70.95.94.

4 structures municipales

Les familles sont invitées à prendre rendez-vous par au téléphone 05.61.70.38.05 ou par mail guichet.unique.petiteenfance@mairie-castelginest.fr Par la suite, les familles pourront être reçues individuellement, les mardis et jeudis après-midi de 14h à 17h15 au RPE.



Ateliers & Revue petite enfance

Des ateliers sont organisés 4 matinées par semaine, ouverts aux assistants maternels et aux enfants qu'elles accueillent. La revue petite enfance est le magazine dédié au R.P.E. publié tous les 4 mois.



Permanences administratives sur RDV

• **Mardi et jeudi**
de 14h à 17h15

CONTACTS Relais Petite Enfance

Parc salle polyvalente - 4 ch. des Barrières
05.61.70.38.05
rpe@mairie-castelginest.fr



CONTACTS CRÈCHE MUNICIPALE

Parc salle polyvalente J. Baker - 4 ch. des Barrières / 05.61.70.51.15
creches@mairie-castelginest.fr

Ouverture

- Dès 7h30, les familles peuvent venir accompagner leurs enfants.
- **Ouverture** de 7h30 à 18h15 du lundi au vendredi.
- **Fermeture annuelle :** 3 semaines en Août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.



CONTACTS MULTI-ACCUEIL

Parc salle polyvalente J. Baker- 4 ch. des Barrières / 05.61.70.95.94
multiaccueil@mairie-castelginest.fr



Ouverture

- Du lundi au vendredi
- De 8h à 17h30
- Accueil des enfants en journée complète ou en demi-journée
- **Fermeture annuelle :** 3 semaines en Août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.



✎ École maternelle Françoise Dolto

Adresse : 28 rue des Écoles

Téléphone : 05.61.70.15.46



✎ École maternelle Jules Verne

Adresse : 47 chemin de Buffebiau

Téléphone : 05.61.70.23.28



! Possibilité de visiter
les écoles maternelles en
juin pour les inscriptions
en petite section

✎ École élémentaire Léonard de Vinci

Adresse : 3 rue des Écoles

Téléphone : 05.61.70.23.75



✎ École élémentaire Lucie Aubrac

Adresse : 49 chemin de Buffebiau

Téléphone : 05.61.70.16.98



⇒ RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026 Semaine à 4 jours

	Matin	Après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30

Que fait Castelginest

AVEC 100 € ?

40.50 €

dédiés aux

Écoles,
restaurant
scolaire et centre
de loisirs, petite
enfance

Quelques chiffres annuels

- ⇒ 109 agents travaillent au sein des écoles (ATSEM, animation, entretien, cuisine...)
- ⇒ 206 interventions des services techniques en moyenne dans les écoles
- ⇒ PLUS de 100 séances de piscine offertes par an
- ⇒ PLUS de 1200 places de cinéma offertes aux enfants (maternelles et primaires) pour les fêtes de fin d'année
- ⇒ Matériel offert aux classes de la petite section maternelle (200 gobelets), de CP (160 livres de lecture choisis par les instituteurs) et de CM2 (150 clés USB 8Go) à la rentrée scolaire
- ⇒ Près de 4000 € attribués par la commune à chaque enfant scolarisé (investissement et fonctionnement)



Initiation à la pratique instrumentale et découverte des sons grâce à un intervenant de l'école municipale de musique en milieu scolaire.

Sécurité pour tous

Pour les maternelles, formation à la sécurité routière des élèves de grande section des deux écoles dispensée par les policiers municipaux.

Pour les élémentaires, permis internet pour les élèves des classes de CM2 dispensé par les gendarmes en partenariat avec les policiers municipaux.

Pour les collégiens, organisation d'une journée de prévention routière par les services Castel Ados.

Enseignement pour tous

Ouverture en septembre 2017 d'une classe spécialisée pour les enfants en difficultés (dispositif ULIS Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire) à l'école élémentaire Léonard de Vinci.

Service minimum assuré par les services municipaux en cas de grève des enseignants. Les élèves sont accueillis dans les meilleures conditions.



☞ Sont concernés

- les enfants nés en 2022
- les nouveaux arrivants

☞ Inscription en Mairie

L'inscription à l'école maternelle doit être réalisée en Mairie au 1^{er} trimestre de l'année en cours pour la rentrée de septembre.

☞ Démarches à suivre (obligatoires)

1- Prendre rendez-vous au service municipal scolaire, durant la période prévue à cet effet, muni obligatoirement des pièces justificatives suivantes :

- fiche de renseignements à télécharger sur le site de la Mairie rubrique portail famille/inscription scolaire
- photocopie du livret de famille complet (ou extrait de l'acte de naissance)
- photocopie des pièces d'identité des responsables légaux
- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, Telecom...)
- photocopie du dernier jugement (en cas de séparation des parents) ou autorisation du parent n'ayant pas la garde et photocopie de sa pièce d'identité

Un certificat de pré-inscription précisant l'école du périmètre dont vous dépendez vous sera alors délivré.

☞ Vous arrivez à Castelginest ?

Attention ! Vous devez obligatoirement fournir à la nouvelle école un certificat de radiation provenant de l'école précédente.

Pour plus d'information, contactez le service municipal scolaire au 05.61.37.48.30.



50% de bio et filière courte !

"1000 repas sont servis chaque jour dans les restaurants scolaires municipaux"



Élaboration des menus

- Par une diététicienne et validés par la commission des menus où siègent des représentants de parents d'élèves.
- Préparés au sein de la cuisine centrale de Buffebiau, les repas sont équilibrés et diversifiés.
- Composés de 50% de produits «bio» et issue de filière courte.
- Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur mairie-castelginest.fr rubrique «Portail famille».



⇒ Tarifs

- Pour les enfants non domiciliés à Castelginest, un tarif extérieur est appliqué.
- Les tarifs sont adoptés par délibération du Conseil Municipal et consultables sur le site de la ville.
- Les tarifs sont divisés en 5 tranches en fonction de votre quotient familial

⇒ Restauration scolaire

- Tout est mis en oeuvre pour offrir la meilleure prestation possible : produits frais, de saison et du terroir, produits «bio», repas à thème, pour découvrir les saveurs...
- **Deux formules au choix :**
 - un repas classique (incluant tous les types d'aliments sans exception)
 - un repas sans viande (qui exclut dans sa composition les viandes rouges et blanches, mais qui inclut des substituts de type oeufs, poissons et protéines végétales).
- Le choix de la formule doit être effectué lors de l'inscription.

⇒ Inscription obligatoire

- **L'inscription au DUI (cf p.9) est obligatoire** avant de bénéficier de cette prestation municipale. Elle est valable pour l'année scolaire et se fait directement au service du DUI en Mairie.
- **La réservation des repas est obligatoire.** Elle doit être effectuée 6 jours avant la semaine concernée sur le portail famille ou en Maire aux heures d'ouverture du service Castel'famille.
- **L'annulation d'un repas** doit être effectuée via le «Portail Famille». Pour les familles n'ayant pas d'accès à internet, le service Castel'Famille doit être informé de l'annulation 72h avant la prestation concernée en contactant le service au 05.62.47.31.80 ou au 05.61.37.75.13 ou en envoyant un mail à portail-famille@mairie-castelginest.fr
- **En cas d'allergie ou d'intolérances alimentaires**, un certificat médical établi par un allergologue sera joint au dossier d'inscription.

Mode de restauration

- **Pour les maternelles:**

Service à table effectué par le personnel municipal

- **Pour les élémentaires:**

Self-service

La surveillance des cantines est assurée par des animateurs municipaux.

Mode de paiements

- **Les paiements se font obligatoirement à l'avance** à la Mairie ou sur le portail Famille, en espèce, en CB ou par chèque.

- La réservation des prestations choisies sera validée par le paiement.

Horaires : 11h30 - 13h20

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Des activités sont organisées avant et après la pause repas. Les programmes sont affichés et les enfants sont libres d'y participer.

⇒ P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé (maladie signalée, pathologie chronique, allergies...) est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

En cas d'allergies qui impliquent un régime alimentaire spécifique et dans le cadre d'un PAI, aucun plat de substitution n'est proposé par le service de restauration scolaire.

🔑 Accueil périscolaire ALAE

• Castelginest a signé un Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Ce document a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il s'associe au projet d'école et est élaboré en concertation avec les directeurs d'école, l'inspectrice d'académie, les représentants de parents d'élèves, les services de la DRAJES, les présidents des associations culturelles et sportives à destination des enfants et de la CAF.

• Les animateurs, acteurs principaux de ce document, ont pour rôle d'être à l'écoute des besoins des enfants en fonction de leur âge. Ils proposent ainsi différentes activités mais aussi des "temps" coins calmes.

Accueil des maternelles

• **Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 13h30 et de 16h20 à 18h30**

• **L'accueil du matin** a lieu dans la salle de motricité de 7h30 à 8h15. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes.

• **L'accueil du soir** a lieu dans la salle de motricité entre 16h20 et 18h30. Le goûter fourni par les parents est pris à 16h20.

• **Aménagement des temps d'accueil** matin, midi et soir par des activités, intérieures ou extérieures, manuelles, sportives, ludiques, des ateliers jeux de société et des espaces de jeux libres (dinette, légo...). L'enfant peut changer d'atelier lorsqu'il le souhaite.

• **2 services pour le repas du midi** : Le 1^{er} essentiellement pour les enfants faisant la sieste.

• **Des projets**, spectacles, décoration de salles, peintures, chants... sont organisés toute l'année.

Accueil des élémentaires

• **L'accueil du matin** a lieu de 7h30 à 8h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants participent à des activités manuelles, des activités libres et calmes, jeux de société... proposés par l'équipe d'animation municipale.

• **À la pause repas**, les enfants peuvent s'inscrire aux activités de leur choix. La participation est libre. Activités proposées :

- sportives (initiation rugby, football, hand-ball...), travaux manuels et arts plastiques (fabrication de bijoux, poterie, peinture...), danse, théâtre et ateliers d'expression...

• **L'accueil du soir** a lieu de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les animateurs récupèrent les enfants inscrits à l'ALAE avant de leur proposer diverses activités.

Un temps de travail personnel est proposé aux écoliers à partir du CE1, de 16h30 à 17h30, les lundis, mardis et jeudis.

🔑 Inscription et tarifs

• La fréquentation des accueils périscolaires fait l'objet d'une réservation obligatoire via le «Portail Famille» ou en Mairie.

• Les tarifs accueils périscolaires sont modulés en fonction du quotient familial.

Contacts

Écoles de Buffebiau

École Lucie Aubrac

Julie : 06 24 70 04 31

École Jules Verne

William : 06 16 58 19 53

Écoles du Centre

École Françoise Dolto

Valérie : 06 75 08 44 68

École Léonard de Vinci

Nathalie : 06 71 53 96 29



☛ Centre de loisirs - Accueil extrascolaire et périscolaire ALSH

- Le centre de loisirs municipal situé au 47 bis chemin de Buffebiau (à côté du groupe scolaire) accueille hors période scolaire, les mercredis et les vacances, les enfants âgés de 3 à 12 ans. L'accueil de loisirs offre un espace d'expression, de découverte et d'échange adapté au rythme des enfants.
- Les enfants doivent avoir une tenue adaptée aux activités. Pour les plus petits, un change est nécessaire.
- Le goûter est fourni pour les enfants présents l'après-midi.

Accueil de loisirs en période de vacances scolaires

- Des thématiques par vacances sont mises en place. Les journées s'organisent autour de grands jeux, d'animations sportives, d'ateliers créatifs...
- Le respect du rythme de l'enfant étant une priorité, le temps libre peut s'inviter au programme en favorisant, notamment le développement de l'imaginaire et les échanges spontanés entre enfants.
- Le programme des vacances est établi avant chaque période et est affiché à l'entrée des écoles et disponible sur le site internet de la Mairie.

Horaires de 7h30 à 18h30

- Accueil des enfants de 7h30 à 9h30, de 11h30 à 12h et de 13h15 à 14h
- Les parents peuvent récupérer leurs enfants de 11h30 à 12h, de 13h15 à 14h et de 16h à 18h30

Le mercredi en période scolaire

- L'accueil de loisirs s'inscrit dans la continuité éducative. L'accueil du mercredi participe à l'épanouissement des enfants en collectivité.
- Le programme des activités est établi toutes les 6 semaines. Il est affiché à l'entrée des écoles et est disponible sur le site internet de la ville.

Horaires

- Accueil des enfants entre 7h30 et 9h30, de 11h30 à 12h15 et de 13h15 à 14h
- Les parents peuvent récupérer leurs enfants, de 11h30 à 12h15, de 13h15 à 14h et de 16h à 18h30

N.B. Après les dates d'inscription, aucune réservation ne sera possible



☛ Transfert des mercredis

GRATUIT

- Les mercredis pendant l'année scolaire jusqu'à 17h, la Municipalité offre un service de transfert gratuit aux petits castelginestois des écoles maternelles et élémentaires inscrits au centre de loisirs. **Ce service permet d'accompagner** en minibus ou pédibus, selon la distance, **les enfants inscrits à des activités sportives ou culturelles proposées par les associations locales.** Dès leur retour sur la structure, les enfants participent à des activités proposées par les animateurs et les animatrices.
- Ce service concerne les activités suivantes : football, expression corporelle, dessin, musique, GRS, tennis, danse, athlétisme et judo. Une inscription à ce service est obligatoire.

Contact: 06.16.58.19.53



4 séjours : élémentaires, pré-ados, ados

- Le service municipal animation propose différents séjours : 1 séjour pré-ados aux vacances de printemps ainsi qu'un séjour d'été pour les élémentaires et les ados.
- Mer, montagne, campagne, en Occitanie sont autant de destinations où les enfants et les ados pourront profiter de cadres agréables et d'activités variées.

Renseignements

Séjour élémentaires

Enfants de 7 à 12 ans
06.71.53.96.29
05.61.70.89.20

Séjour pré-ados

Ados de 11 à 13 ans
06.72.39.69.09

Séjour ados

Ados de 12 à 17 ans
06.72.39.69.09



👉 Accueil

- Le Service Municipal Ados accueille les adolescents de 11 à 17 ans les mercredis et les vacances scolaires. Des activités sportives et ludiques sont proposées aux adolescents dans une ambiance conviviale.

Cet espace de vie très prisé des ados, permet...

- de se regrouper entre copains
- de faire des parties de baby-foot, de billard, de jeux vidéos
- de côtoyer d'autres jeunes et de tisser ainsi de nouvelles relations
- de participer à des activités et des sorties sportives, culturelles et ludiques



Ouverture

En période scolaire

Tous les mercredis de 13h30 à 18h

En période vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Contacts

Rue Docteur Matéo
(local entre le gymnase et le collège)

06 72 39 69 09
(Mika)

Inscription

Une cotisation mensuelle ou annuelle permet de bénéficier de ce service.

Une inscription préalable doit être effectuée auprès du service municipal Castel Ados au moyen du Dossier Unique d'Inscription

LA PASSERELLE... pour les CM2

La commune a mis en place une passerelle pédagogique entre le Centre de Loisirs et Castel'Ados afin de permettre aux pré-adolescents de CM2 souvent en décalage avec le public du Centre de Loisirs, de pouvoir être accueillis dans une structure plus adaptée à leurs envies et à leurs désirs de plus d'autonomie.

Les mercredis après-midi ainsi que les vacances scolaires, un accueil leur est dédié, favorisant ainsi une meilleure approche du futur passage en 6^{ème} en côtoyant des collégiens.

Cela leur permet également de pouvoir s'émanciper à travers des activités plus adaptées et faciliter ainsi leur "entrée" dans l'adolescence.

⇒ Le collège

- Le collège Jacques-Mauré peut accueillir 700 élèves répartis dans des classes allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- Chaque année, une journée découverte pour les classes de CM2 des écoles de Castelginest est organisée par le collège.

Gymnase Pierre de Coubertin de la commune

- Ce site dédié aux sports accueille les collégiens, les activités UNSS et les associations castelginestaises.
- Le gymnase est équipé d'un dojo, d'une grande tribune, de vestiaires filles et garçons et d'un terrain multisports.
- À l'extérieur, une portion de piste d'athlétisme, un terrain de basket et un terrain de foot offrent aux collégiens un cadre adapté aux pratiques sportives de plein air.



⇒ Accueil de Loisirs Associé au Collège (A.L.A.C.)



Contact

06 72 39 69 09

Collège Jacques Mauré

1 rue du Docteur Matéo
05.62.75.96.10

La commune organise des interventions au collège par le biais du ALAC

- Tout au long de l'année, les collégiens bénéficient ponctuellement de sensibilisations (égalité filles/garçons, prévention routière, handisport...) qui sont organisées par les animateurs municipaux en charge des adolescents en étroite collaboration avec la Conseillère Principale d'Éducation et le corps professoral.
- Ces manifestations sont également accompagnées et animées par des intervenants professionnels.

Transport des collégiens



Les tracés du Conseil Départemental

Depuis la rentrée de septembre 2022, le Conseil Départemental exerce sa compétence de ramassage scolaire pour les collégiens Castelginestois. Vous trouverez ci-dessous les tracés Aller et les tracés Retour, accompagnés des heures de passage ainsi que de la liste des arrêts de ces lignes.



le mercredi		
CASTELGINEST		
1. R Plantiers/Ar Castelnest	07:52	
2. R Plantiers/Ar Les Plantiers	07:55	
3. Rte Bessières/Ar Clotilles	08:01	
4. Rte Pechbonnieu/Ar Les Coteaux	08:03	
5. R De Laitre de T./Ar Nauzenarelle	08:06	
6. R Ramondou/Ar Ramondou	08:08	
7. Collège Jacques Mauré	08:20	
le mercredi		
CASTELGINEST		
1. Collège Jacques Mauré	12:40	17:10
2. R Plantiers/Ar Castelnest	12:50	17:20
3. R Plantiers/Ar Les Plantiers	12:53	17:23
4. Rte Bessières/Ar Clotilles	12:58	17:28
5. Rte Pechbonnieu/Ar Les Coteaux	13:01	17:31
6. R De Laitre de T./Ar Nauzenarelle	13:03	17:33
7. R Ramondou/Ar Ramondou	13:05	17:35



le mercredi		
LESPINASSE		
Lac de Petra	07:44	
Ch Parc/Ch Bégou	07:47	
BRUGUIERES		
Ar Tisséo Bruguié	07:54	
CASTELGINEST		
Rte de Bruguières/R Gleyzette	07:58	
R Vignes/Ar Vignes	08:03	
Collège Jacques Mauré	08:20	
le mercredi		
CASTELGINEST		
Collège Jacques Mauré	12:40	17:10
R Vignes/Ar Vignes	12:45	17:15
Rte de Bruguières/R Gleyzette	12:52	17:22
BRUGUIERES		
Ar Tisséo Bruguié	12:57	17:27
LESPINASSE		
Ch Parc/Ch Bégou	13:07	17:37
Lac de Petra	13:10	17:40



le mercredi		
BRUGUIERES		
Av Gamouna n°127	08:02	
Av Gamouna/AB services technique	08:05	
Av Gamouna/Ar Pyrénées	08:06	
ABCDn1367 Gamouna/Roses	08:07	
CASTELGINEST		
Collège Jacques Mauré	08:20	
le mercredi		
CASTELGINEST		
Collège Jacques Mauré	12:40	17:10
BRUGUIERES		
Av Gamouna n°127	12:55	17:25
Av Gamouna/AB services technique	13:00	17:30
Av Gamouna/Ar Pyrénées	13:01	17:31
ABCDn1367 Gamouna/Roses	13:02	17:32



le mercredi		
BRUGUIERES		
ABCDn1368 Rue du Lac	07:50	
ABCDn1120 Mairie	07:51	
ABCDn1366 Hortensias	07:53	
Cevennes	07:54	
ABCDn0773 Coubertin	07:56	
ABCDn0813 Ecoles	07:58	
AR Tisséo Bois	08:02	
Rte Gratentour/Ar Hespérides	08:05	
CASTELGINEST		
Collège Jacques Mauré	08:20	
le mercredi		
CASTELGINEST		
Collège Jacques Mauré	12:40	17:10
BRUGUIERES		
Rte Gratentour/Ar Hespérides	12:53	17:23
AR Tisséo Bois	12:57	17:27
ABCDn1120 Mairie	12:58	17:28
ABCDn1366 Hortensias	12:59	17:29
Cevennes	13:02	17:32
ABCDn0773 Coubertin	13:04	17:34
ABCDn0813 Ecoles	13:07	17:37
ABCDn1368 Rue du Lac	13:11	17:41

Comment en bénéficier ?

Afin de bénéficier de la navette municipale gratuite, chaque utilisateur doit obligatoirement remplir tous les ans le formulaire d'inscription du Conseil Départemental de la Haute-Garonne relatif aux transports scolaires.

⇒ Un nouveau Conseil Municipal Jeunes élu pour 2 ans !

• **Le 11 janvier 2024**, Réunion de lancement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 2024-2025 en présence des 14 jeunes élus, de Monsieur le Maire Grégoire Carneiro et de Marie Loizeau, Conseillère municipale.
5 élus vont faire leur deuxième mandat consécutif et ont pu présenter aux 9 autres élus tous les projets qui ont abouti les deux années précédentes. Un projet a été donné à chaque commission qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat.

• 7 filles et 7 garçons,

Le conseil municipal jeunes est composé de 14 adolescents, 7 garçons et 7 filles, élus pour deux ans jusqu'en décembre 2025. Le conseil est constitué de 3 groupes de travail sur les thèmes du sport, de l'environnement et de la citoyenneté. Ils se réunissent régulièrement pour faire des propositions relatives aux thématiques des groupes de travail.



Élection en 2026

Élus pour 2 années jusqu'en décembre 2026, une nouvelle élection aura alors lieu au sein du collège pour constituer une nouvelle équipe jusqu'en décembre 2028.

Quelques exemples de réalisations...

Le CMJ est très actif.

Ils sont présents à de nombreuses manifestations :

- célébrations du 8 mai et du 11 novembre
- la journée Fête vos jeux
- la soirée téléthon bal des flocons...

Ils participent à des projets solidaires :

- collecte d'aliments pour animaux afin de soutenir l'association «Agir pour les animaux»
- collecte de canettes pour l'association Knet partage dans le cadre de la revalorisation de nos déchets.

Ils organisent :

- la fête du sport
- une après-midi nettoyage et recyclage sur la commune

Quelques projets en cours :

- L'organisation des olympiades du collège qui se sont déroulés du 17 au 21 juin 2024.
- La construction de la boîte à livres et préparent une demande de dons de livres aux castelginestois.
- Journée désherbage de la micro-forêt en compagnie d'autres collégiens
- Préparation de la fête des voisins du potager avec le Service Animation.



⇒ Le Conseil Municipal Enfants élu à Castelginest

• Depuis **le 3 juin 2025**, la commune compte un Conseil Municipal des Enfants (CME), qui ont été élus pour un mandat de 2 ans. Accompagnés par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), ces jeunes élus découvrent la vie citoyenne et participent activement à la démocratie locale.

⇒ À qui s'adresse l'école

- Aux enfants à partir de 4 ans
- Aux adolescents
- Aux adultes

⇒ Un enseignement spécialisé

- **Cours d'éveil musical** à partir de 4 ans

- **Formule découverte instrumentale (6 ans - CP).**

En fonction des places disponibles, cette formule pourra être élargie à des élèves de 7 ans (CE1) qui n'ont pas encore fait leur choix d'instrument.

- **Disciplines instrumentales ou vocales** : flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, violon, alto, violoncelle, guitare (classique et électrique), piano, batterie, percussions, chant variété.

- **Ateliers de pratique collective** : orchestre, orchestre junior, atelier rock, chorale d'enfants
Partie intégrante du cursus, la pratique collective tient une place importante au sein de la structure. Tout au long du cursus, les élèves seront orientés vers les ateliers correspondant à leur niveau de pratique.

Voici les différents ateliers de pratique collective proposés

Ateliers de pratique chorale

>Un atelier de 30 minutes inclus dans le cours de formation musicale (jusqu'au niveau I.3)

Ateliers de pratique instrumentale

>Orchestre: 1 heure 30 par semaine

>Orchestre juniors: 1 heure par semaine de janvier à juin

>Atelier rock/musique actuelle : 1h30 par semaine

>Ensemble de saxophones : 1h par semaine



⇒ Le cursus pédagogique

Par cycle

- **1^{er} cycle de 4 à 5 années** : acquisition des éléments fondamentaux de la pratique artistique
- **2^{ème} cycle de 2 à 3 années** : approfondissement des connaissances

Parcours personnalisé

- Adolescents et Lycéens
- Adultes
- Des évaluations tout au long de l'année permettent d'apprécier les acquis de chaque élève.

Vacances scolaires

2025 - 2026

→ Rentrée scolaire

Lundi 1^{er} septembre 2025

→ Toussaint

Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025

→ Noël

Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

→ Hiver

Du lundi 23 février au dimanche 6 mars 2026

→ Pâques

Du lundi 20 avril au vendredi 1^{er} mai 2026

→ Pont de l'Ascension

Du 14 au 17 mai 2026

→ Été

lundi 6 juillet au mardi 25 août 2026



CASTELGINEST à portée de CLIC !

www.mairie-castelginest.fr



Retrouvez l'actualité de Castelginest, les rendez-vous à ne pas manquer, consultez les menus de la restauration scolaire, le programme des activités, effectuez vos réservations, payez en ligne...

Avec le soutien de



Mairie de CASTELGINEST

Le bien vivre !